



RÉFORME DES RETRAITES DÉCRYPTAGE

OCTOBRE 2019

Refondation du système de retraites : le système de retraite par répartition n'est pas remis en cause par les préconisations du rapport présenté par Jean-Paul Delevoye (juillet 2019). Qu'est-ce que la répartition ? Pourquoi faut-il préserver ce système ?

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE RETRAITE PAR RÉPARTITION ?

Dans un système par répartition, les cotisations, versées par les actifs sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités.

Contrairement à la capitalisation, où chacun épargne de son côté, quand ses revenus le lui permettent, un système par répartition repose sur le partage des revenus d'activité et sur la solidarité intergénérationnelle.

L'équilibre financier du système dépend du rapport entre le nombre de cotisants et celui des retraités. Les taux de croissance des revenus et de la population sont donc les deux principaux facteurs d'évolution.

Pourquoi faire le choix de la répartition ?

Pour la CFDT, c'est le système le plus juste et le plus solide. C'est le meilleur moyen de garantir sur le long terme le financement des retraites parce qu'il est fondé sur un pacte social de partage des revenus entre générations. Contrairement à la capitalisation où chaque individu épargne pour SA retraite mais est soumis à la fluctuation des marchés.

Chaque génération est solidaire des précédentes et bénéficie de la solidarité des suivantes.

Le système de retraite par points est un système par répartition

Les dispositifs de solidarité qui permettent de prendre en charge les cotisations de ceux qui

sont privés de revenus (chômage, maladie, maternité, etc.) ne sont pas remis en cause.

Les cotisations sont versées au régime de retraite par un tiers (assurance-chômage, assurance-maladie, etc.) afin d'assurer une solidarité au sein d'une même génération.

Enfin, la générosité du système de retraite ne dépend pas non plus des points ou des annuités, mais du montant des cotisations prélevées et du nombre de personnes.

Le mode de calcul des droits ne détermine que la répartition des ressources entre les retraités.

Que demande la CFDT ?

La CFDT a toujours exigé que la réforme ne s'accompagne pas d'économies : les ressources du système doivent rester les mêmes.

La répartition doit changer afin de soutenir les personnes les moins favorisées par le marché du travail.

La gouvernance et le pilotage du futur système de retraites doivent associer les représentants des salariés, privés et publics.

Ils ont la légitimité de piloter le système, car ses recettes sont majoritairement des cotisations et parce qu'ils ont démontré leur capacité à gérer la retraite complémentaire de manière efficace et responsable.